



**RETOURNER LES SOUMISSIONS Á /
RETURN BIDS TO :**

**Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada, Service national de passation de
marchés**

TÉLÉCOPIEUR : 1-855-983-1808

Courriel de soumission / Bid Email :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés

**APPEL D'OFFRES
INVITATION TO TENDER**

Proposition à : l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Remplacement du pont Western Brook, autoroute 430, parc national du Gros-Morne.		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P468-22-0100/A		Date: 17 août 2022
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-22-01002696		Client Ref. No. – No. de réf du client. 2285
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 23 août 2022	Time Zone - Fuseau horaire HAT - NDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone 343-585-3836		Fax No. – No de FAX: 1-855-983-1808
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction : See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER
À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION #1

OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION :

1. SPÉCIFICATION RÉVISÉE – 2022/08/11 TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE CETTE IS RESTENT LES MÊMES :

Revisions to the Specifications:		
1.	ADD:	Appendix 'A' – Environmental Documents
2.	REMOVE:	Section 03 20 00 – “Concrete Reinforcing”
	2.1.5.1	Remove subsection;
	2.1.5.2	Remove subsection;
	2.1.5.3	Remove subsection;
	2.1.5.4	Remove subsection;
	2.1.5.	To remain as stated.

2. QUESTIONS ET REPONSES :

Q1: Existe-t-il une alternative à la chromatation du renfort ?

R1: Voir les révisions aux spécifications. Supprimer les sous-sections 2.1.5.1 à 2.1.5.4 de la section 03 20 00 dans le devis. Toutes les barres doivent être galvanisées conformément à 2.1.5.

Q2: Clarification par rapport au dessin S6, la note 5 indique "Couche d'apprêt uniquement sur toutes les surfaces intérieures de la boîte." Confirmez que cela inclut les angles de contreventement "B1", "VB1" et "D1", HSS et tous les goussets et le côté intérieur des trappes.

R2: Seule une couche d'apprêt est requise pour l'intérieur de la poutre-caisson et doit être appliquée sur toutes les surfaces en acier. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les cornières de contreventement «B1», «VB1» et «D1», le HSS et tous les goussets, les raidisseurs et le la face intérieure des écoutilles

Q3: La clarification concernant le dessin S6, la note 5 - « les tuyaux de descente de drain à membrane doivent également être entièrement revêtus », ce revêtement est-il requis ?

R3: Les drains à membrane doivent être galvanisés conformément à la section 05 50 00.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.